



**AVIS AUX INDUSTRIELS OPERANT DANS LE SECTEUR DE LA BISCUITERIE,
CONFISERIE ET CHOCOLATERIE**

Le Ministère délégué auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, chargé du Commerce Extérieur, porte à la connaissance des industriels opérant dans le secteur de la biscuiterie, confiserie et chocolaterie, que dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure n°53 du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, **la date limite pour le dépôt** des dossiers pour le bénéfice de quotas parts, au titre de l'exercice 2014, est prorogée jusqu'au **Vendredi 13 Décembre 2013.**

Les entreprises éligibles sont celles productrices de biscuits, de chocolats ou de confiseries et commercialisant leurs produits sur le marché local. Les produits commercialisés doivent être conditionnés et étiquetés avec les marques de l'entreprise.

Pour la constitution des dossiers des demandes, les industriels concernés sont priés de consulter l'avis publié antérieurement au site web de ce Ministère sur l'adresse :

http://www.mce.gov.ma/importateurs/avis_import.asp

